

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
18 décembre 2020	8	0	1	2	0

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 5 janvier 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 4 : Rapport annuel 2019 des délégations de service public d'eau potable

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU l'examen en date du 18 décembre 2020 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport annuel 2019 du délégataire de service public,

VU le rapport d'activité annuel 2019, produit par le délégataire, joint,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport annuel du délégataire de service public pour l'exercice 2019.

Le Président du SERM



Julien VICK